

Garantie minimum pour le Musée des Confluences !

Nous vous avons tenu au courant de la **modification de la loi** obtenue par MM. MERCIER et PERBEN (cf CANOL Actualités n°24) destinée à permettre une **limitation de la garantie décennale** pour les bâtiments publics et réduire ainsi le coût de la garantie décennale.

Le Conseil Général, maître d'ouvrage du Musée des Confluences, vient de la mettre en application. Il a souscrit une assurance **limitant les responsabilités des intervenants à un montant de 40 millions d'euros**.

Sachant que le **budget de la construction de ce bâtiment est de 182.988.000 €**, cette garantie ne couvre que 22% des risques, **les 78% restant, en cas de gros pépin, étant à la charge des contribuables**.